CONSEIL CONSULTATIF FÉDÉRAL DES AÎNÉS

Avis 2026/009

Le Conseil consultatif fédéral des aînés (CCFA), établi par la loi du 8 mars 2007 créant un Conseil consultatif fédéral des aînés et dont les membres sont nommés par arrêté royal du 7 juillet 2017, a pour mission de rendre, de sa propre initiative ou à la demande du gouvernement fédéral ou d'une Chambre législative, des avis sur les matières relevant de la compétence de l'autorité fédérale concernant les pensions, l'égalité des chances, l'intégration sociale et la lutte contre les inégalités, l'accessibilité des soins de santé et la mobilité. En application de l'article 3, § 3, 1° de la loi précitée du 8 mars 2007, le CCFA émet l'avis suivant :

Projet d'avis du Conseil consultatif fédéral des Aînés concernant Avant-projet de Plan fédéral de développement durable

1. Considérations générales

Le Conseil consultatif fédéral des Aînés a pris connaissance de l'avant-projet de **Plan fédéral de développement durable**.

Le Conseil partage pleinement l'objectif poursuivi : intégrer davantage les Objectifs de développement durable des Nations unies dans les politiques publiques fédérales, améliorer la cohérence entre les différents plans fédéraux, fixer des objectifs mesurables et renforcer la participation de la société civile.

Le Conseil considère toutefois que le développement durable ne peut être envisagé uniquement comme une méthode de gestion administrative ou comme un exercice de coordination entre administrations.

Il doit se traduire par une **amélioration concrète et mesurable des conditions de vie de la population**.

Cette exigence est particulièrement importante dans une société confrontée au vieillissement démographique.

Une politique de développement durable doit donc également répondre à une question simple :

Comment les politiques adoptées aujourd'hui permettront-elles aux personnes de vivre et de vieillir dignement demain ?

Le CCFA constate que cette dimension est insuffisamment présente dans l'avant-projet.

Le vieillissement de la population, l'allongement de la durée de la vie, l'évolution des besoins en matière de santé, de mobilité, de logement, d'accès aux services et de protection sociale constituent pourtant des enjeux majeurs de développement durable.

Le Conseil souhaite dès lors que la dimension du vieillissement soit explicitement intégrée dans le futur Plan fédéral de développement durable.

2. Des orientations positives

Le CCFA accueille favorablement plusieurs orientations de l'avant-projet.

Le développement d'objectifs **SMART – spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et assortis d'un calendrier –** constitue une avancée importante.

Le projet prévoit que les objectifs pertinents pour le niveau fédéral soient traduits en objectifs SMART accompagnés d'indicateurs de suivi.

Cette approche peut permettre de passer d'engagements généraux à des résultats vérifiables.

Le Conseil soutient également la volonté d'améliorer la cohérence entre les différents plans fédéraux.

Le Plan reconnaît lui-même que les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable sont trop souvent traitées séparément et qu'il faut éviter que différentes politiques publiques se contredisent.

Cette démarche est particulièrement importante pour les aînés.

Une politique climatique, par exemple, ne peut être considérée comme durable si elle aggrave la précarité énergétique.

Une politique de numérisation n'est pas durable si elle exclut une partie de la population.

Une politique de mobilité ne peut être durable si les personnes âgées ou les personnes à mobilité réduite ne peuvent plus accéder facilement aux services essentiels.

Le CCFA accueille enfin favorablement la volonté annoncée de rendre les consultations publiques plus représentatives.

L'avant-projet prévoit l'élaboration d'une méthode permettant de mieux identifier et associer les différentes parties prenantes.

Il s'agit d'une évolution importante que le Conseil souhaite voir rapidement concrétisée.

3. Une faiblesse fondamentale : un plan encore trop administratif

Malgré ces éléments positifs, le CCFA constate que l'avant-projet demeure principalement centré sur des **processus administratifs** :

- coordination ;
- rapports ;
- méthodes d'évaluation ;
- groupes de travail ;
- indicateurs ;
- formations ;
- échanges entre administrations.

Ces instruments sont utiles, mais ils ne constituent pas une politique en eux-mêmes.

L'avant-projet précise d'ailleurs que **l'Institut fédéral pour le Développement durable – IFDD** et la **Commission interdépartementale du développement durable – CIDD** exercent principalement une fonction d'appui, de coordination et d'accompagnement.

Ils ne déterminent pas eux-mêmes les priorités politiques.

Le Plan indique également que l'identification par les administrations d'actions susceptibles de combler les lacunes constatées ne constitue pas en elle-même une obligation de les mettre en œuvre.

Le CCFA considère dès lors qu'il existe un risque réel de voir se développer un excellent système de mesure des problèmes sans qu'existent parallèlement des obligations suffisamment fortes pour les résoudre.

Mesurer la pauvreté ne réduit pas la pauvreté.

Mesurer l'exclusion numérique ne rétablit pas l'accès aux services.

Mesurer la précarité énergétique ne permet pas à une personne âgée de payer sa facture.

Mesurer les difficultés de mobilité ne crée pas de moyen de transport accessible.

Le futur Plan devrait donc établir un lien beaucoup plus clair entre :

constat → objectif → mesure → responsable → budget → calendrier → résultat.

4. Le vieillissement doit devenir une dimension transversale

Le CCFA regrette que le vieillissement de la population ne constitue pas une dimension transversale clairement identifiable du Plan.

Or une politique durable doit nécessairement tenir compte de l'évolution démographique.

Les personnes âgées ne constituent évidemment pas un groupe homogène.

La situation d'une personne de 66 ans récemment pensionnée n'est pas celle d'une personne de 85 ou 90 ans confrontée à une perte d'autonomie.

Les politiques devraient notamment tenir compte :

- de l'âge ;
- du sexe ;
- du niveau de revenu ;
- de l'état d'autonomie ;
- de la situation familiale ;
- de l'isolement ;
- des différences territoriales ;
- de l'accès aux services ;
- de la maîtrise des outils numériques.

Le CCFA recommande donc que les indicateurs utilisés dans le cadre des Objectifs de développement durable soient, lorsque cela est pertinent, **ventilés par âge**, notamment pour les catégories :

- 65-74 ans ;
- 75-84 ans ;
- 85 ans et plus.

Lorsque les données le permettent, une ventilation complémentaire selon le sexe, le revenu, la composition du ménage et le degré d'autonomie devrait également être recherchée.

Une moyenne nationale peut en effet masquer des situations de vulnérabilité importantes.

5. Partir de la vie quotidienne des personnes âgées

Pour le CCFA, la contribution du développement durable au bien-être des personnes âgées devrait être évaluée à partir de réalités très concrètes.

Il convient notamment de prendre en considération :

- le niveau de vie et le risque de pauvreté ;
- le pouvoir d'achat ;
- l'accessibilité financière aux soins de santé et aux médicaments ;
- la précarité énergétique ;
- la qualité et l'adaptation du logement ;
- la mobilité ;
- l'accessibilité des transports publics ;
- l'accès aux services publics ;
- l'accès aux services bancaires ;
- la fracture numérique ;
- le maintien de solutions non numériques ;
- l'exposition aux vagues de chaleur et aux conséquences du changement climatique ;
- l'isolement social ;
- la participation citoyenne ;
- l'accès à la culture et à la vie sociale ;
- la possibilité de vivre le plus longtemps possible de manière autonome.

Ces problématiques se situent au croisement de plusieurs Objectifs de développement durable.

Elles illustrent précisément pourquoi une approche transversale est indispensable.

6. Une attention particulière à la transition climatique

Le CCFA rappelle que les personnes âgées peuvent simultanément être **actrices de la transition écologique et particulièrement vulnérables à certaines de ses conséquences**.

Les épisodes de chaleur extrême constituent un exemple particulièrement préoccupant.

Mais les politiques de rénovation énergétique, la hausse du coût de certaines formes d'énergie, les transformations des systèmes de mobilité ou certaines modifications des habitudes de consommation peuvent également avoir des conséquences sociales importantes.

Le CCFA recommande par conséquent que toute politique fédérale importante liée à la transition écologique fasse l'objet d'une **analyse de son impact social et générationnel**.

Le Conseil considère qu'une transition climatique ne peut être véritablement durable que si elle est également **socialement juste et accessible à tous**.

7. Développement durable et fracture numérique

Le Conseil souhaite attirer particulièrement l'attention sur la numérisation croissante des services publics.

L'avant-projet prévoit que les citoyens puissent participer à la consultation relative au Plan par l'intermédiaire du site internet de l'IFDD.

Une telle possibilité est positive.

Elle ne peut cependant constituer l'unique voie de participation.

Une partie de la population rencontre encore des difficultés importantes dans l'utilisation des technologies numériques.

Le principe suivant devrait dès lors être intégré dans la mise en œuvre du Plan :

Toute procédure publique numérique importante doit conserver une alternative humaine, accessible et non numérique.

Cela concerne notamment :

- l'information ;
- les consultations citoyennes ;
- les démarches administratives ;
- l'accès aux droits sociaux ;
- les services bancaires ;
- les services de santé ;
- les contacts avec les administrations publiques.

La transition numérique ne peut devenir un facteur supplémentaire d'exclusion.

8. Passer d'une consultation théorique à une participation effective

Le CCFA soutient fortement l'objectif du Plan visant à rendre les consultations publiques plus représentatives.

Mais la participation ne peut se limiter à la mise en ligne d'un questionnaire.

Il convient également d'aller vers les publics qui participent généralement moins aux consultations publiques.

Pour les personnes âgées, cela peut notamment nécessiter :

- des questionnaires papier ;
- une possibilité de réponse téléphonique ;
- des réunions en présentiel ;
- des documents accessibles et rédigés dans un langage compréhensible ;
- des consultations organisées localement ;
- la participation des organisations représentatives des aînés ;
- une attention particulière aux personnes isolées ou dépendantes.

Le succès d'une consultation ne devrait donc pas uniquement être mesuré par le nombre de réponses obtenues.

Il devrait également être évalué à partir de la **diversité sociale, territoriale et générationnelle des participants**.

9. Propositions concrètes du CCFA

Afin de renforcer la dimension sociale et générationnelle du Plan fédéral de développement durable, le Conseil recommande :

1. Mettre en place un « test seniors »

Introduire une **analyse d'impact sur les personnes âgées et une analyse d'impact intergénérationnel** pour les principales politiques fédérales liées au développement durable.

Cette analyse examinerait notamment les conséquences sur :

- le pouvoir d'achat ;
- la santé ;
- la mobilité ;
- l'autonomie ;
- l'accès aux services ;
- l'accès au numérique ;
- le logement ;
- la participation sociale.

2. Créer un tableau de bord du bien-vieillir durable

Développer un tableau de bord regroupant un nombre limité d'indicateurs mesurables relatifs notamment :

- au niveau de vie ;
- à la pauvreté ;
- aux soins de santé ;
- à l'énergie ;
- au logement ;
- à la mobilité ;
- au numérique ;
- à l'isolement ;
- à l'autonomie ;
- à la participation sociale.

3. Ventiler les indicateurs selon l'âge

Les données devraient être ventilées, lorsque cela est possible, entre :

- 65-74 ans ;
- 75-84 ans ;
- 85 ans et plus.

4. Garantir des consultations multicanales

Les consultations publiques devraient combiner :

- outils numériques ;
- papier ;
- téléphone ;
- réunions en présentiel ;
- relais par les associations représentatives.

5. Préserver l'accès non numérique aux services essentiels

Le CCFA demande qu'un principe général soit retenu :

aucun citoyen ne devrait perdre l'accès à un droit ou à un service essentiel au seul motif qu'il ne maîtrise pas les outils numériques.

6. Associer les objectifs à des responsabilités précises

Pour chaque objectif prioritaire devraient être identifiés :

- l'administration responsable ;
- l'autorité politique responsable ;
- le calendrier ;
- l'indicateur de résultat ;
- les moyens nécessaires ;

- les modalités d’évaluation.

7. Évaluer les conséquences du changement climatique sur les personnes âgées

Une attention particulière devrait être accordée :

- aux vagues de chaleur ;
- à la précarité énergétique ;
- aux logements mal isolés ;
- à l’accès aux espaces verts ;
- aux conséquences sanitaires du changement climatique.

8. Intégrer l’accessibilité universelle

L’accessibilité des bâtiments, des transports, de l’espace public et des services devrait constituer un critère transversal du développement durable.

9. Associer structurellement le CCFA-FAVO

Le Conseil demande à être associé aux travaux concernant :

- le vieillissement ;
- la protection sociale ;
- l’inclusion ;
- l’autonomie ;
- la mobilité ;
- l’accessibilité ;
- la fracture numérique ;
- les enjeux intergénérationnels.

10. Organiser une concertation régulière

Le CCFA recommande une concertation périodique entre :

- l’**Institut fédéral pour le Développement durable – IFDD** ;
- la **Commission interdépartementale du développement durable – CIDD** ;
- le **Conseil fédéral du développement durable – CFDD** ;
- le **Conseil consultatif fédéral des Aînés – CCFA-FAVO**.

L’objectif serait de mieux croiser les dimensions environnementales, économiques, sociales et générationnelles du développement durable.

10. Quel rôle pour le CCFA-FAVO ?

Le CCFA estime pouvoir jouer un rôle particulier dans le processus.

Sa contribution ne devrait pas se limiter à remettre ponctuellement un avis sur le présent Plan.

Le Conseil pourrait devenir un **partenaire permanent de l'évaluation des conséquences des politiques de développement durable sur les personnes âgées**.

À ce titre, il pourrait notamment :

- contribuer à la définition des indicateurs concernant les personnes âgées ;
- consulter régulièrement les organisations représentatives des aînés ;
- identifier les conséquences non prévues de certaines politiques ;
- formuler des recommandations ;
- participer à l'analyse des effets des politiques fédérales sur les générations âgées ;
- contribuer à l'évaluation de l'accessibilité des politiques publiques ;
- remettre périodiquement un avis sur les progrès réalisés.

L'avant-projet prévoit que la CIDD rende compte, dans son rapport annuel, des efforts réalisés par les administrations fédérales et que ce rapport soit notamment transmis aux autres conseils consultatifs fédéraux.

Le CCFA propose de donner une portée concrète à cette disposition.

Le rapport annuel de la CIDD pourrait être transmis systématiquement au CCFA pour examen.

Le Conseil pourrait alors remettre un :

« Avis annuel sur le développement durable et le vieillissement »

Celui-ci permettrait d'identifier :

- les progrès réalisés ;
- les difficultés persistantes ;
- les mesures ayant eu un impact positif sur les aînés ;
- les politiques susceptibles de produire des effets négatifs ;
- les nouvelles actions à entreprendre.

Cette procédure renforcerait le suivi démocratique et donnerait davantage de contenu à la fonction consultative.

11. Préparer dès maintenant l'après-2030

Le CCFA considère également qu'il doit être associé à la préparation de l'Agenda qui succédera à l'Agenda 2030.

L'avant-projet prévoit qu'à partir de 2026 la société civile soit consultée afin d'identifier les attentes et ambitions concernant l'Agenda après 2030.

Le vieillissement démographique constitue précisément l'un des enjeux de long terme qui devra être davantage pris en compte après 2030.

Le CCFA demande donc que les organisations représentatives des personnes âgées soient formellement associées à cette réflexion.

Les générations âgées doivent pouvoir faire entendre leur voix au même titre que les autres composantes de la société.

12. Conclusion et avis du CCFA-FAVO

Le CCFA-FAVO émet un **avis favorable sous réserves substantielles** sur l'avant-projet de Plan fédéral de développement durable.

Le Conseil soutient :

- la volonté d'améliorer la cohérence des politiques ;
- la définition d'objectifs mesurables ;
- le renforcement du suivi ;
- la volonté d'améliorer les consultations publiques ;
- l'association de la société civile.

Il considère néanmoins que le Plan demeure actuellement **trop procédural, trop administratif et insuffisamment centré sur les résultats concrets pour la population**.

Le Conseil souligne en particulier le risque que les analyses, indicateurs et recommandations produits restent sans conséquence concrète si aucune responsabilité politique, aucun calendrier et aucun mécanisme de mise en œuvre ne leur sont associés.

Le développement durable ne peut se limiter à coordonner les politiques publiques.

Il doit permettre à chacun de vivre dignement aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à vivre dignement demain.

Il doit également intégrer le fait que la société belge vieillit.

Cela implique de reconnaître une évidence :

Le Conseil estime enfin que le Plan fédéral de développement durable ne doit pas seulement permettre de **mesurer ce qui doit changer**.

Il doit également permettre de déterminer :

ce qui doit changer, qui doit agir, dans quel délai, avec quels moyens et avec quel résultat attendu pour la population.

Le CCFA demande que l'ensemble des objectifs et mesures du Plan soient formulés selon une approche clairement SMART : spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et assortis d'échéances précises.





Le Président,

Herman Fonck

Le Vice-Précident

Daniel Van Daele